

COM(2019) 231 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 mai 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de décision du conseil autorisant l'ouverture de négociations
sur la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie

E 14032

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**